

AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA

VOLTA BASIN AUTHORITY



Bénin – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Mali - Togo

1^{ère} Réunion du Forum des Parties Prenantes
1st Meeting of the Forum of Parties

Ouagadougou, 18 -19 jan. 2012

COMMUNIQUE FINAL

La 1^{ère} réunion du Forum des Parties Prenantes au développement du Bassin de la Volta (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo) s'est tenue du 18 au 19 Janvier 2012 à Ouagadougou, BURKINA FASO, dans la salle de conférence de Joly Hôtel Ouaga 2000. Elle a été placée sous le haut patronage de son Excellence le Ministre Monsieur Laurent SEDOGO Président du Conseil des Ministres de l'ABV.

Ont pris part à la réunion:

- Vingt deux (22) Membres du Forum représentant les usagers d'Eau, la société civile concernée par la gestion des ressources en eau, les collectivités locales de chaque portion nationale du Bassin, conduits par le Point Focal de chaque Etat membre;
- Les représentants des partenaires Techniques et Financiers notamment ceux représentant la France, l'AFD, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le CCRE-CEDEAO, le GWP-AO, l'UICN, Green Cross, le CPWF ;
- Les représentants de la Direction Exécutive de l'ABV.

Cette 1^{ère} réunion s'est déroulée dans le cadre de la consolidation du dispositif institutionnel de l'ABV et de l'opérationnalisation des organes permanents, et du démarrage des activités du projet Facilité Eau de l'UE de développement des capacités de l'ABV pour la mise en œuvre des actions prioritaires de son Plan Stratégique 2010-2014.

A l'issue des travaux, le Forum des Parties Prenantes au développement du bassin de la Volta, organe consultatif permanent institué auprès du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), s'est félicité des progrès déjà réalisés par l'ABV en matière de gestion de l'eau par bassin depuis sa création en 2007, et

RECOMMANDE :

AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA

VOLTA BASIN AUTHORITY



Bénin – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Mali - Togo

Aux Ministres en charge des Ressources en eau des Etats Membres

- De renforcer les capacités de l'ABV pour la pleine application de ses mandats, y compris par le paiement des contributions financières ;
- De veiller à une bonne représentativité, au sein du Forum des Parties, des usagers de l'eau, de la société civile et des collectivités décentralisées, conformément à l'article 7 des Statuts de l'ABV ;

Aux Points Focaux Nationaux

- D'œuvrer à la mise en place d'un cadre de concertation au niveau national et local du type Forum des Parties avec l'appui des membres du Forum des Parties de l'ABV ;
- De publier dans les journaux et media nationaux et locaux le communiqué final de la 1^{ère} réunion du Forum des Parties en collaboration avec les journalistes déjà formés par l'ABV ;

Aux Membres du Forum

- De s'approprier collectivement les intérêts communs de la gestion des ressources en eau au bénéfice du développement économique et social du bassin du fleuve Volta ;
- De soutenir et s'approprier les projets et activités de l'ABV dans le bassin ;
- D'assurer leur rôle d'interface entre les communautés à la base, la société civile et les usagers d'une part, et les instances locales, nationales, régionales d'autre part ;
- D'encourager et participer dès à présent à une communication appropriée à tous les niveaux sur les textes en vigueur, notamment leur vulgarisation auprès des populations à la base ;
- D'être force de propositions pour l'intérêt commun du bassin ;
- De présenter les recommandations issues de la 1^{ère} réunion du Forum des Parties Prenantes au prochain Conseil des Ministres du 27 février 2012 à Abidjan ;

A la Direction Exécutive de l'ABV

- D'organiser une communication active sur les textes légaux de l'ABV pour les membres du Forum des Parties ;
- D'instituer des missions de recouvrement des contributions financières nationales avec l'appui du Forum des Parties ;
- D'informer régulièrement le Forum des Parties sur l'état d'avancement de ses travaux, et notamment sur l'élaboration de la Charte de l'Eau et du Plan Directeur ;
- De soumettre pour examen à la prochaine réunion du Forum des Parties un projet de règlement intérieur, en tenant compte des propositions formulées lors du Forum.

Ouagadougou, le 19 Janvier 2012

Le Forum des Parties